



Adresse privée :

Bernard Völlmy
Atelier d'aquarelle
La Condémine
Route de Lausanne 8
1610 Oron-la-Ville

Tél. privé 021.907.87.18
Tél. prof. 021.903.22.51
Natel 079.247.23.10
Fax 021.903.31.46
E-mail: b.vollmy@aquareel.ch

CONTRAT D'EXPOSITION

entre d'une part :

La Galerie du Jorat

et d'autre part :

Madame, Monsieur (*souligner*)

.....
Technique:

Tél. / Mobile :

Mézières, le

L'exposition aura lieu du au

Vernissage le

Dans les locaux de la Galerie du Jorat à Mézières.

Entre les parties il est convenu de ce qui suit :

L'artiste s'engage :

- à fournir ses œuvres encadrées et prêtes pour l'accrochage (munies de fixation de suspension) 5 jours avant le vernissage.
- il établit une liste provisoire avec prix des oeuvres, incluant les frais d'encadrement et le pourcentage convenu avec la galerie.
- à livrer 6 semaines avant l'exposition au moins 2 sujets, soit sous forme d'ekta, soit fichier informatique au format TIF ou JPEG, de préférence l'œuvre originale, que la Galerie choisira pour l'imprimerie, ainsi qu'un texte de présentation ou un Press-book.
- à laisser à la galerie, selon la variante retenue, le 30 % du produit des ventes (la liste des œuvres faisant foi).
- à verser à la Galerie la somme de Frs. 3000.00. 2 mois avant le début de l'exposition.
- à ne pas exposer dans un rayon de 50 km dans l'année qui suit ou qui précède l'exposition.

Remarque :

L'artiste ne peut se garantir l'exclusivité des locaux que par la signature d'un contrat ad hoc. Dans le cas contraire, la galerie se réserve le droit d'exposer un autre artiste (sculpteur, céramiste, bijoux, etc...)

La Galerie s'engage :

- à faire imprimer **450 affichettes** et à les poser dans un rayon de 30 km. (Lausanne–Echallens–Yverdon–Moudon–Oron–Châtel-St-Denis–Vevey–Riviera-Morges).
- à faire imprimer **1600 cartons invitations** et en assumer les frais d'expédition selon son propre fichier d'adresses.
- à assumer : les frais de gardiennage, d'assurances RC et dégâts d'eau, les frais du vernissage, les frais d'administration, les déplacements chez l'imprimeur, la pose des affiches, les contacts avec la presse et les frais de publicité.
- à remettre gratuitement à l'artiste **30 affichettes**.
- à remettre à l'artiste,
..... **cartons d'invitations** souhaité pour ses envois personnels,
au prix de Frs. 0.50/pce. (Les frais d'expédition sont également à la charge de l'artiste).
- à organiser le vernissage et à en assumer les frais.
- à contacter la presse professionnelle (Accrochages, Ph+arts, Regart), ainsi que la presse locale et régionale.
- à **conseiller** l'artiste pour l'accrochage de ses œuvres.
- mettre son site à disposition de l'artiste. www.galerie-du-jorat.ch
- à assurer le gardiennage de la galerie du mercredi au dimanche de 14h00 à 18h00.
- à l'administration de l'exposition. Encaissement contre remise de l'œuvre.
- à verser à l'artiste le pourcentage convenu sur les ventes, à la fin de l'exposition, **une fois toutes les œuvres payées.**

Remarque :

- Les soirs de représentation du Théâtre du Jorat, les frais supplémentaires de gardiennage font l'objet d'une négociation distincte. L'artiste pouvant également assurer ce service, afin de limiter les frais de la galerie.

Si dans les trois mois précédant l'exposition des événements non imputables à la Galerie rendaient celle-ci irréalisable, l'artiste versera à la Galerie la somme de Frs 1500.- à titre d'indemnité.

Cas de force majeure réservé.

Une fois les affiches et les invitations imprimées, la Galerie ne sera en rien redevable envers l'artiste, en cas de désistement de sa part.

Pour tout litige, les parties conviennent que le for judiciaire est à Oron.

La Galerie du Jorat

L'artiste :

Galerie du Jorat



Bernard Völlmy
Grand'Rue 1083 Mézières
www.aquareel.ch

.....

.....